



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



Bruxelles, le 9 décembre 2016

Madame, Monsieur

Objet : Formation « Handyman »

Depuis le début de cette année académique, l'Institut Cardinal Mercier a lancé une formation spécifique pour les « hommes à tout faire » des établissements scolaires.

Cette formation est intitulée « Handyman ».

Elle est organisée en collaboration avec le Fonds Social et de Garantie de la Commission Paritaire 152, la Mission locale pour l'emploi de Schaerbeek et le CPAS de Schaerbeek.

Le but de cette formation est de préparer des personnes qui ne travaillent pas actuellement dans une école, ou ne travaillent pas du tout, aux différentes fonctions que doivent remplir les hommes à tout faire dans une école.

Cette formation comprend donc des cours d'électricité, de sanitaire, de menuiserie, de carrelage, pose de parois, travaux de peinture,

Les étudiants inscrits à cette formation devront également participer à plusieurs stages :

- Un premier stage peut se réaliser dans votre établissement scolaire (de 6 journées de travail le mercredi pendant la période du 15 février au 25 mars 2016). Au terme de ce stage, vous pourrez proposer à ce stagiaire de venir réaliser en autonomie un travail conséquent dans votre établissement.
- Ce second stage dans votre établissement scolaire aura lieu du 20 juin au 8 juillet 2016 à raison de 4 jours semaine. Durant cette période de stage l'étudiant réalisera le travail demandé une réalisation technique au profit de l'établissement scolaire (qui servira de base à la certification de son programme de cours).

A partir du mois de janvier prochain, vous pourriez donc être sollicité par ces étudiants adultes pour trouver une place de stage dans votre établissement. Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil.

Ces stages sont non rémunérés. Le matériel nécessaire pour réaliser les travaux peinture, carrelage, matériel électrique ou/et sanitaire sont, toutefois, à charge de l'école.

Alternativement, si vous souhaitez participer activement à ce projet et accueillir un stagiaire dans votre établissement, vous pouvez également vous signaler auprès de S.Vanoirbeck, Service Juridique du Segec (stephane.vanoirbeck@segec.be)

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à la présente et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



S. Vanoirbeck
Président du Fonds Social.